

Caen, le 17 janvier 2019

Comité Technique Local du 15 janvier 2019

Suppressions d'emplois

Compte-rendu

Le comité technique local s'est tenu lundi matin. Seuls **FO** et la CFDT ont siégé. Pour notre organisation, le boycott n'est pas cohérent lorsqu'il devient systématique. Si les agents ont placé FO-DGFIP largement en tête aux dernières élections c'est bien parce qu'ils font confiance à **FO** et attendent de leurs représentants qu'ils soient l'écho de leur mal être auprès de leur directeur. Le sujet "Emploi" est sans conteste un sujet majeur pour les agents qui redoutent chaque année les nouvelles coupes dans les effectifs.

- Siéger, c'est se donner les moyens de dénoncer les dérives de notre administration et plus généralement du service public.
- Siéger c'est pointer les incohérences des suppressions d'emplois qui viennent contredire les bénéfices attendus des restructurations
- Siéger, c'est pouvoir dire à la direction que les restructurations n'ont pour but uniquement que de faciliter de nouvelles suppressions d'emplois

Contrairement à ce que sous-entend une autre organisation, Solidaires pour ne pas la nommer, **FO** ne siège pas pour faire de la cogestion avec la direction et participer à la discussion sur la répartition des chaises supprimées. Porter de fausses accusations n'est pas digne d'une organisation qui se prétend responsable, mais préfère l'agitation à la véritable action. **Les représentants FO-DGFIP** n'ont de leçons à recevoir de personne et surtout pas de ceux qui feignent de défendre les agents mais ne bougent jamais le petit doigt lorsqu'il s'agit de défendre le réseau et toutes les missions, ayant l'indignation sélective et géographiquement circonscrite. Ce qui n'est pas fait en local ne l'est pas fait plus par leur syndicat national. Pendant, ce temps, les réformes et restructurations passent...

Le directeur est revenu sur les événements de fin d'année et notamment les deux tentatives simultanées d'incendie à Mondeville et Délivrande sujet que nous avons largement abordé dans notre liminaire, tout comme les différentes manifestations organisées ici ou là devant nos implantations. Il est revenu sur sa visite avec le préfet et le Maire de Caen à Délivrande le deux janvier pour apporter le soutien aux agents. Il s'est félicité du soutien de la Maire de Mondeville mais a déploré l'absence de réaction des autres élus locaux ou nationaux. Il a par ailleurs indiqué que les équipes de la logistique n'avaient pas besoin de ça en plus. **FO** a une nouvelle fois souligné l'extrême sollicitation, mais aussi leur réactivité, des équipes du BIL et des agents de service. **Les représentants FO-DGFIP** ont remercié le directeur pour son message suite aux sifflets entendus lors de la cérémonie de l'arbre de Noël au Zénith.

Après lecture des liminaires, le directeur a indiqué qu'il n'était pas consulté sur le nombre de suppressions d'emplois qui touchent le département (23) Il est demandeur de plus de clarification dans les paramètres. Il a rappelé que ce sont les députés qui votent les suppressions de fonctionnaires et souvent les mêmes qui viennent ensuite le voir pour dénoncer la fermeture de leur service des Finances Publiques, précisant également

que les suppressions d'emplois aux finances publiques n'émeuvent personne. Pour notre directeur, si le choix est de continuer les suppressions d'emplois, cela devra s'accompagner de suppressions de missions.

Il a indiqué ensuite en écho à notre intervention sur la géographie revisitée (*voir notre liminaire et le tract publié sur notre site en début de semaine dernière*) que la clé est de fusionner des services pour réduire les frais et de poursuivre l'allègement des tâches via la dématérialisation, par exemple. Il a également dit qu'en la matière on est au bout du bout.

Le directeur considère que les 200€ de prime pour la mise en place du prélèvement à la source ne sont pas une obole comme nous l'avons déclaré en liminaire. Nous avons indiqué que notre revendication était plus large que ces 200€ et que l'engagement des agents dans toutes les missions de la DGFIP imposait que cette prime soit versée à l'ensemble des agents. **Les représentants FO-DGFIP** ont rappelé que plus que le versement d'une prime, il est grand temps de revaloriser fortement la valeur du point d'indice et de revoir les grilles indiciaires. PPCR n'a été qu'un saupoudrage et a entraîné un allongement des carrières. L'effet pervers de la transformation de primes en point (5 points d'indices en moyenne) a été la suppression de la GIPA pour beaucoup de collègues parvenus à l'échelon terminal.

Revenant sur la géographie revisitée le directeur a indiqué que le ministre parlait désormais d'accessibilité et plus d'implantation. Il a pointé l'importance des zones blanches mais vanté l'avance du Calvados en matière de points infos. **FO** a demandé qu'un CTL spécifique soit tenu sur les projets d'évolution du réseau dans la suite du document qui a été présenté aux directeurs départementaux le 10 décembre dernier, document non communiqué aux OS mais que **FO** avait pu se procurer. **Les représentants FO-DGFIP** souhaitent avoir la possibilité d'étudier les dossiers en amont des décisions pour pouvoir porter leurs revendications. Cette fois encore, il est hors de question de refuser de participer à la réflexion et de se limiter à dénoncer les décisions qui pourraient être prises après coup.

Sur les emplois, **FO** a pointé un certain nombre de contradictions et posé des questions. Pourquoi par exemple supprimer un emploi à la Paierie départementale alors que celle-ci récupère dans Ports Normands Associés, la gestion du port de Dieppe et a vu arriver le budget d'Hippolia (La Maison du cheval) autrefois géré par la paierie régionale de Basse-Normandie? Pour information, Depuis sa création, le Pôle Hippolia a participé à la mise en œuvre de nombreuses actions qui contribuent à la compétitivité de la filière équine au travers de 141 projets labellisés et pour un montant de 75 Millions d'euros investis en recherche et développement. Le chef de pôle GP a tenté de comparer dans un premier temps le ratio charges-emplois de la paierie départementale avec d'autres trésoreries pour justifier cette suppression. **Les représentants FO-DGFIP** lui ont immédiatement fait observer qu'il n'y avait pas de comparaison possible en raison de la nature même de l'activité de la paierie départementale qui a notamment en charge toute l'aide sociale du département et des budgets comportant de nombreux marchés. Le chef de pôle a reconnu cette particularité, faudrait-il encore que cela se retrouve dans les décisions.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé encore comment l'ENFiP de Toulouse pouvait savoir qu'un poste de géomètre était supprimé à Caen avant même la communication de la direction locale. La question visait à savoir s'il s'agissait d'un fléchage depuis Bercy ou d'une décision qui relevait seulement du local, la conséquence pour l'avenir des géomètres n'étant pas la même. La réponse est que la demande de suppression en local est subordonnée à l'accord de Paris. Cela explique pourquoi Toulouse était au courant.

Un point a attiré l'attention également **des représentants FO-DGFIP**. Le document de travail évoquait : "*Les deux emplois (1B et 1 C) transférés des trésoreries de Villers-Bocage (1 B) et de Troarn (1 C) vers la trésorerie du CHU en 2018 au titre du transfert de la gestion des EHPAD leur sont rétrocedés, le projet de transfert des EHPAD à la trésorerie hospitalière étant suspendu*". **FO** a rappelé qu'elle avait dénoncé ces transferts qui relevaient d'une décision de l'ancien directeur, lequel avait justifié ces transferts par la similitude entre le travail de gestion des EHPADs et des hôpitaux. Cela démontrait une méconnaissance totale de nos missions, ce qu'à l'époque **FO** avait déploré. **Les représentants FO-DGFIP** ont donc pris acte de cette suspension et indiqué au directeur qu'ils étaient satisfaits d'avoir eu raison. Ils ont par ailleurs demandé qu'à l'occasion d'un prochain CTL un point précis soit fait sur les transferts d'EHPAD. Le directeur a dit que ces transferts n'étaient pas judicieux vers la trésorerie du CHU mais qu'il y aurait cependant regroupement de la mission sur un site à déterminer. **FO** sera attentif à la suite donnée.

VOTE : FO : CONTRE

CFDT : CONTRE

Il y aura donc une seconde convocation sur ce sujet, et nous savons tous que le nombre de suppressions d'emplois ne sera pas revu !.

En questions diverses, **les représentants FO-DGFiP** ont demandé la mise à l'ordre du jour du prochain CTL des ponts naturels 2019 et reprécisé la position de **FO** à ce sujet. Deux ponts naturels sont possibles pour 2019, le 31 mai et le 16 août. **FO** demandera ces deux ponts naturels.

Les représentants FO-DGFiP ont demandé si des consignes particulières avaient été données pour la participation éventuelle d'agents au grand débat national. Le directeur n'a eu aucune consigne particulière mais se renseigne auprès de Paris

Les représentants FO-DGFiP ont également demandé pourquoi le fléchage "poste sensible" avait été retiré pour la trésorerie de Bayeux. La direction a répondu qu'en l'absence d'annonce de départ en retraite du comptable le fléchage ne pouvait être maintenu. Une interrogation subsiste : pourquoi Bayeux était-il fléché l'an dernier ?

Les représentants FO-DGFiP ont demandé une plus grande clarté dans le classement des postes comptables après le reclassement qui vient de mettre Aunay sur Odon à l'égal de postes comme Vire, Bayeux ou Lisieux intercom sans explication. Le directeur a indiqué qu'il n'avait lui-même aucune information de la centrale à ce sujet.

Enfin, **les représentants FO-DGFiP** ont demandé la liste des départs en retraite connus pour 2019.

Les représentants FO-DGFiP en CTL


TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Frédéric GABRIELLE, Aurélia MASSIEU, Sophie BERTHELOT, Cyril DELAMARE

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à		
le		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		